

11. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, George Weston limitée (« Weston »), et ses sociétés affiliées, autres que la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après.

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2005) du coût des ventes, frais de vente et d'administration.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tierces parties visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 25 millions de dollars (22 millions de dollars en 2005).

Immobilier La société loue certains immeubles d'une société affiliée à Weston, essentiellement des locaux à bureaux à un prix d'environ 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2005). En 2006, la société a acheté à une société affiliée à Weston un immeuble qu'elle prévoit aménager éventuellement pour une contrepartie de 8 millions de dollars payée d'avance conformément aux dispositions d'un ancien bail foncier conclu entre les parties.

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des effets de commerce. L'encours des emprunts et des prêts était nul à la fin de l'exercice.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

Ententes de gestion La société gère, par l'entremise de Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston. Les frais de gestion sont fondés sur les taux du marché et compris dans les intérêts débiteurs.

Vente d'un portefeuille de prêts En 2005, Glenhuron a vendu un portefeuille de prêts à long terme exigibles d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de Weston. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès de tierces institutions financières en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour calculer la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comptabilisée dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec une filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts.